

L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Midi-Pyrénées (2014-2017)

INTRODUCTION

La Haute-Garonne est le seul département de Midi-Pyrénées¹ bénéficiaire de l'IEJ (1,5 % de l'enveloppe FSE-IEJ nationale). C'est un département jeune, avec plus de 14 % de la population qui a entre 15 et 24 ans (moins de 12 % au niveau national)^{2,3}.

En 2012, le taux de chômage des jeunes en Midi-Pyrénées était de 17,7 %, ce qui est inférieur au critère d'éligibilité à l'IEJ qui a été fixé à 25 %⁴. Néanmoins, le département de Haute-Garonne a été déclaré éligible car son taux d'emploi des jeunes était légèrement inférieur à 30 %, ce qui constituait un second sous-critère⁵.

La Haute-Garonne connaît en effet un certain nombre de difficultés persistantes, avec un taux de chômage des jeunes élevé mais contrasté en fonction des territoires (16 % en moyenne, mais 25 % dans certains quartiers de l'agglomération toulousaine)^a et un contraste important entre une population diplômée et insérée et une population moins diplômée en situation précaire. Le nombre de NEET estimé en 2014 était de 20 200 jeunes, soit 14,1 % des 15-24 ans du département (3,3 points de plus que dans la région)^b.

¹ Nous parlerons dans ce document de la région Midi-Pyrénées et non de la Région Occitanie, les fonds IEJ ayant été attribués au département Haute Garonne de la région Midi-Pyrénées en 2014, avant le redécoupage des régions. Par ailleurs, les interlocuteurs rencontrés de la région Occitanie étaient à l'origine sur le périmètre Midi-Pyrénées.

² Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Des notes de fin (a, b, c ...) indiquent les références bibliographiques. Une annexe commune aux monographies réunit les acronymes utilisés.

³ Un portrait complet du territoire est disponible dans la monographie de 2015.

⁴ Sont éligibles, les régions de niveau NUTS 2 dans lesquelles le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans était supérieur à 25 % en 2012.

⁵ « Il a donc été choisi de recourir au critère tiré du taux d'emploi. En fixant un seuil à 30% (en 2010, données INSEE), 12 départements sont concernés dont 3 ne sont pas compris dans les régions éligibles bénéficieront donc de la flexibilité : les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne et la Seine-Saint-Denis. » - PON IEJ 2014 – p.13

Dans ce département, le Conseil régional et la DIRECCTE portent chacun des actions au titre de l'IEJ, le premier sur le repérage et la formation, la seconde sur l'accompagnement vers l'insertion.

La mise en œuvre de l'IEJ en Haute-Garonne a été marquée par des difficultés de programmation, et pour certains opérateurs de recrutement, auxquels ces derniers ainsi que les autorités de gestion ont dû s'adapter. 8,6 M€ ont été programmés et 3,7 M€ réalisés sur une enveloppe initiale de 9,3 M€ pour un total de 16 459 jeunes participants (dont 26 % sur les volets régional et déconcentré). Cf Tableau 1.

Tableau 1 : Chiffres clés de l'IEJ en Haute-Garonne

	PON Volet central	PON déconcentré FSE IEJ	PO Régional (Axe 9)
<i>Dotation initiale</i>	n.d	4,2 M€	5,1 M€
<i>Programmation (% de la dotation initiale)</i>	n.d	3,5 M€ (84 %)	5,1 M€ (100 %)
<i>Réalisation (% de la programmation)</i>	n.d	1,9 M€ (54 %)	1,8 M€ ⁶ (35 %)
<i>Nombre de jeunes participants / nombre visé</i>	12 207 participants en HG	3 121 / 3 926 (79 %)	1 131 / 3 205 (35 %)

La présente monographie s'inscrit dans le cadre de l'évaluation d'impact de l'IEJ pour la période 2014-2017. Elle s'appuie sur des entretiens avec 9 personnes de la DIRECCTE, de la Région et des opérateurs, sur les bilans des opérations menées ainsi que sur l'analyse des données relatives aux participants (Cf p.33). Dans la première partie, nous revenons sur **les politiques de l'emploi des jeunes des autorités de gestion** et le rôle joué par l'IEJ dans leur formation (p.2) ; puis, nous verrons **comment les opérateurs se sont saisis de l'IEJ** pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET et comment l'IEJ a fait évoluer leurs pratiques (p.12) ; enfin, la dernière partie porte sur **l'impact de l'IEJ sur les parcours des jeunes** (p.26). Chacune se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe, une micro-étude de cas portant sur le dispositif de la Mission locale de Haute-Garonne est également disponible (p.34).

LES POLITIQUES D'INSERTION DES JEUNES ET L'IEJ EN MIDI-PYRÉNÉES

⁶ Données certifiées fournies par la Région au 24 septembre 2018.

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 : Dans quelle mesure l'IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l'emploi par les autorités de gestion, et comment ?

Quelles sont les politiques de l'emploi des jeunes de la DIRECCTE et du Conseil régional entre 2013 et 2017 ?

Il s'agit ici d'identifier quelles sont les stratégies de la Région Midi-Pyrénées et de la DIRECCTE Midi-Pyrénées dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent aux autres politiques en faveur de l'emploi des jeunes.

Les politiques de l'emploi des jeunes en Midi-Pyrénées

La Région et la DIRECCTE ont chacun, dans le respect de leur champ de compétence respectif, mis en place des actions qui touchent à l'emploi des jeunes, mais plutôt dans une dimension transversale que pour ce public spécifique.

1. La DIRECCTE traduit sur le territoire de Midi-Pyrénées et notamment de la Haute-Garonne, les orientations nationales sur l'emploi, et y met en place les principaux dispositifs de l'État (Cf Tableau 2). Les Orientations Stratégiques de l'État en Région Occitanie (OSER 2017) précisent cette déclinaison au niveau régional et positionnent d'abord l'emploi comme un moyen de lutte contre l'exclusion sociale, au service d'un des 3 objectifs prioritaires : « Garantir la cohésion sociale et territoriale de la nouvelle région ». L'emploi des jeunes n'y apparaît pas comme une priorité.
2. De son côté, le Conseil régional, par ses compétences, conduit d'abord une politique de la formation professionnelle et de l'apprentissage globale, sans mettre spécifiquement en avant les publics jeunes. Cela apparaît notamment dans le CPRDFP 2011-2015 qui traduit la stratégie concertée de la Région et de l'État sur ces questions et dans lequel les jeunes ne font pas l'objet d'un axe spécifique. Ce qui caractérise ainsi la stratégie midi-pyrénéenne, c'est l'insistance sur la péréquation territoriale au regard de son territoire vaste et fortement contrasté entre les zones urbaines et rurales. Le CPRDFOP 2016-2021 se situe dans la continuité du précédent tout en se concentrant sur les conséquences de la fusion des Régions et des nouvelles compétences et attributions des acteurs en termes de coordination et de lisibilité de l'offre de formation.

Tableau 2 : Principales politiques et principaux dispositifs relatifs à l'emploi des jeunes

	État / DIRECCTE	Conseil régional
Compétences	Politique globale de maintien et	Définition de la politique

	d'insertion dans l'emploi	d'apprentissage et de formation professionnelle
	Coordination du service public de l'emploi, Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle	
<i>Dispositifs</i>	<p>Aides financières : apprentissage, contrats de professionnalisation, emplois d'avenir, CUI, insertion des travailleurs handicapés</p> <p>Accompagnement : Garantie Jeunes, AIJ, Parcours Emploi Compétences, CIVIS, PACEA, 100 % inclusion, Quartiers prioritaires de la ville 31, PRITH</p>	<p>Actions qualifiantes et pré-qualifiantes des jeunes (PRFP, DAQ, formations préparatoires, E2C)</p> <p>Soutien à l'apprentissage (aides financières aux employeurs et apprentis, accès à l'apprentissage, mobilité, équipement)</p> <p>Accueil, information et orientation des jeunes</p>
	Financement des ML, E2C, Maisons de l'emploi, etc.	

Encadré 1 : Objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelle

Un des principaux enjeux identifiés dans le cadre du CPRDFP 2011-2015 est la fragilité des populations et de certains territoires. De fortes disparités ont été mises en évidence dans l'accès à l'emploi et à la qualification, notamment sur des territoires en décalage avec l'agglomération toulousaine qui compte une population relativement plus qualifiée.

Au regard de ces enjeux et en accord avec l'État, 4 axes stratégiques ont découlé de cette concertation, dans lesquels l'emploi des jeunes n'est toutefois traité qu'indirectement et transversalement :

3. L'axe 4 vise à « créer les conditions de la réussite du parcours en voie initiale, de prévenir et réduire les sorties sans qualification ; d'autre part, de garantir l'accès à une formation ».
4. L'axe 3 met l'accent sur la formation professionnelle en alternance, présente notamment l'objectif d'« accompagner la réussite du parcours à chaque étape du contrat de travail en alternance »

Malgré la fusion des régions, le CPRDFP et le CPRDFOP 2016-2021 se positionnent dans une relative continuité, en particulier dans la volonté de « prévenir les sorties prématurées du système éducatif » ; et de « construire un parcours adapté avec un accompagnement individualisé pour acquérir les savoir-être, stabiliser son projet professionnel, [...] élargir ses choix professionnels ou encore accéder à une qualification reconnue ». Le développement de l'alternance fait toujours partie des priorités. La Région a notamment souhaité « augmenter le nombre d'apprentis » et « renforcer l'excellence et la qualité de l'apprentissage », dans le cadre de son orientation n°1, « Augmenter le taux d'emploi des actifs ».

L'insertion des jeunes dans les PO FSE et IEJ

Comment les fonds européens, et en particulier le FSE s'intègrent-ils dans ces politiques ? Le FSE, tant dans le PON que dans le POR, vise déjà largement les

jeunes (Cf Tableau 3), au regard des thématiques de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale.

Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l'insertion des jeunes

	PON FSE ^c	POR FEDER-FSE-IEJ ^d
<i>Axe</i>	Axe 1 : accompagner vers l'emploi les DE et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe 5 : Favoriser l'accès des publics à un emploi durable par la formation et l'accompagnement (favoriser accès à la formation professionnelle et aux études supérieures, lutter contre le chômage des jeunes via l'orientation l'accès à la formation certifiante)
<i>Publics ciblés</i>	Les DE et inactifs notamment jeunes [...], moins qualifiés [...] Les « jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage »	Catégories socioprofessionnelles défavorisées, particulièrement les jeunes. Jeunes DE.
<i>Objectifs concernés (actions prévues)</i>	OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre (ex : actions d'appui et d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de soutien à la création-transmission d'entreprise) OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (parcours intégrés d'insertion)	OS 9 : Augmenter le nombre de formations de niveaux I à III cataloguées dans les territoires au bénéfice des catégories socioprofessionnelles défavorisées (CSD) OS 10 : Accroître le nombre de DE bénéficiant de services d'information sur l'évolution des métiers et des compétences, afin d'augmenter leur insertion professionnelle OS 11 : Augmenter le nombre de bénéficiaires formés grâce à la formation à distance, et bénéficiant d'accès à une préparation à la VAE sur l'ensemble de Midi Pyrénées OS 12 : Accroître le nombre de DE accédant à une qualification en vue d'un accès ou d'un retour à un emploi durable
<i>Montant</i>	99,7 M€ (PON FSE Midi-Pyrénées) ^e	Axe 5 : 60,8 M€ (13,22 % du POR FEDER-FSE-IEJ) ^f

Au titre du FSE, les jeunes sont donc visés en accord avec les politiques menées : au niveau national, sous l'angle de l'insertion, et au niveau régional, sous l'angle phare de la qualification et du souci d'équité territoriale (accès à la formation sur l'ensemble du territoire) et sociale.

L'IEJ et ses lignes de partage

En comparaison, le PON IEJ (4,2 M€ en Midi-Pyrénées, soit 1,5 % du total FSE-IEJ du volet déconcentré) et l'axe 6 du POR (5,1 M€, soit 1,1 % du POR) visent plus spécifiquement les jeunes NEET, avec des actions relevant du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les AG se partagent selon une négociation locale.

En Midi-Pyrénées, l'État et la Région ont convenu sur l'IEJ des lignes de partage suivantes :

5. La DIRECCTE intervient seule sur les actions de repérage à destination des jeunes ne maîtrisant pas les savoirs de base ou confrontés à des difficultés d'insertion sociale ; sur les actions d'accompagnement des jeunes décrocheurs et des jeunes en difficulté en général ;
6. Le Conseil régional se concentre exclusivement sur les actions de formation avec un ciblage prioritaire (mais non exclusif) des inactifs ou chômeurs très peu qualifiés.

Ce modèle est la forme de partage la plus répandue dans les régions françaises.

Tableau 4 : Axes et objectifs de l'IEJ en Haute-Garonne

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : Accompagner les jeunes NEET dans et vers l'emploi	Axe 6 : Accroître l'insertion professionnelle des jeunes de la Haute-Garonne de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET)
<i>Publics ciblés</i>	Les jeunes NEET en situation de difficulté, y compris les jeunes diplômés	Les jeunes NEET peu ou pas qualifiés
<i>Objectifs concernés</i>	OS1 : proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	Unique OS de l'axe 6 : Augmenter le nombre de jeunes NEET accédant à une qualification ou un emploi à l'issue d'un parcours de formation ou d'accompagnement spécifique
<i>Actions prévues</i>	Actions de repérage et d'accompagnement renforcé Dispositifs nationaux (Garantie Jeunes, AIJ, et autres dispositifs)	Actions de sécurisation des parcours d'insertion par l'orientation, l'insertion et la formation diplômante

Le POR Midi-Pyrénées prévoit la coordination avec les programmes nationaux FSE et IEJ via une gouvernance « permettant à l'État et à la Région de coordonner la

déclinaison stratégique et opérationnelle de ces thématiques, en lien avec les Comités nationaux État-Régions FSE et IEJ »⁸. Dans les faits, un comité technique État-Région a été mis en place pour le FSE-IEJ regroupant également les organismes intermédiaires. Les comités de programmation ont permis l'échange d'information sur les actions mises en œuvre au titre du FSE comme de l'IEJ. En parallèle, la DIRECCTE et la Région entretenaient des relations bilatérales autant que nécessaire. En 2016, les comités régionaux de Programmation (Région et Départements) et de Coordination (État-Région) des PO FSE et IEJ ont été créés à l'échelle de la nouvelle région Occitanie.

Mise en œuvre de l'IEJ en Midi-Pyrénées

Comment les AG ont-elles décidé de mettre en œuvre leur PO respectif (Cf Tableau 5) ?

7. La DIRECCTE met en œuvre le volet déconcentré du PO national dont elle a la charge exclusivement à travers des AP émis en 2014 et 2015, en conformité avec les instructions de la DGEFP. Le 1^{er} vise à mettre en place un parcours d'accompagnement « priorité à l'autonomie » par l'emploi et par la formation. Cette démarche devait être « constituée d'actions visant l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune acquises dans l'action, y compris non professionnelles (sport, culture), transférables aux situations professionnelles ». Le second AP a pour objectif de proposer un parcours d'accompagnement « Réussite apprentissage » pour repérer et préparer les jeunes à l'apprentissage mais également pour accompagner les jeunes et les employeurs dans les premiers mois du contrat d'apprentissage afin de faciliter l'accueil de l'apprenti et prévenir les ruptures anticipées de contrat⁷.
8. La Région de son côté a évoqué la possibilité de passer également par des AP dédiés mais a finalement préféré financer des dispositifs existants touchant déjà des jeunes NEET. Plusieurs dispositifs de formation qualifiante et pré-qualifiante du PRFP ont été identifiés en ce sens, et il a été décidé de programmer les fonds IEJ sur deux dispositifs qui correspondaient le mieux au public des NEET et permettant des parcours personnalisés de formation :
 - Un parcours orientation-insertion avec un travail sur l'orientation professionnelle et le savoir-être en emploi. Les actions mises en place dans le cadre de ces dispositifs avaient ainsi pour objectif d'accompagner les jeunes NEET dans leur

⁷ Aucune candidature n'a été reçue pour cet appel à projet, compte-tenu a priori d'une présence historique des opérateurs de l'apprentissage sur les dispositifs de la Région.

parcours d'orientation et d'insertion jusqu'à un accès à la qualification et/ou un diplôme ;

- Un parcours diplômant avec une remise à niveau pour accéder à une formation qualifiante, dont l'objectif était de favoriser l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes peu ou pas qualifiés et/ou rencontrant des difficultés récurrentes d'accès à l'emploi en renforçant leur accompagnement¹.

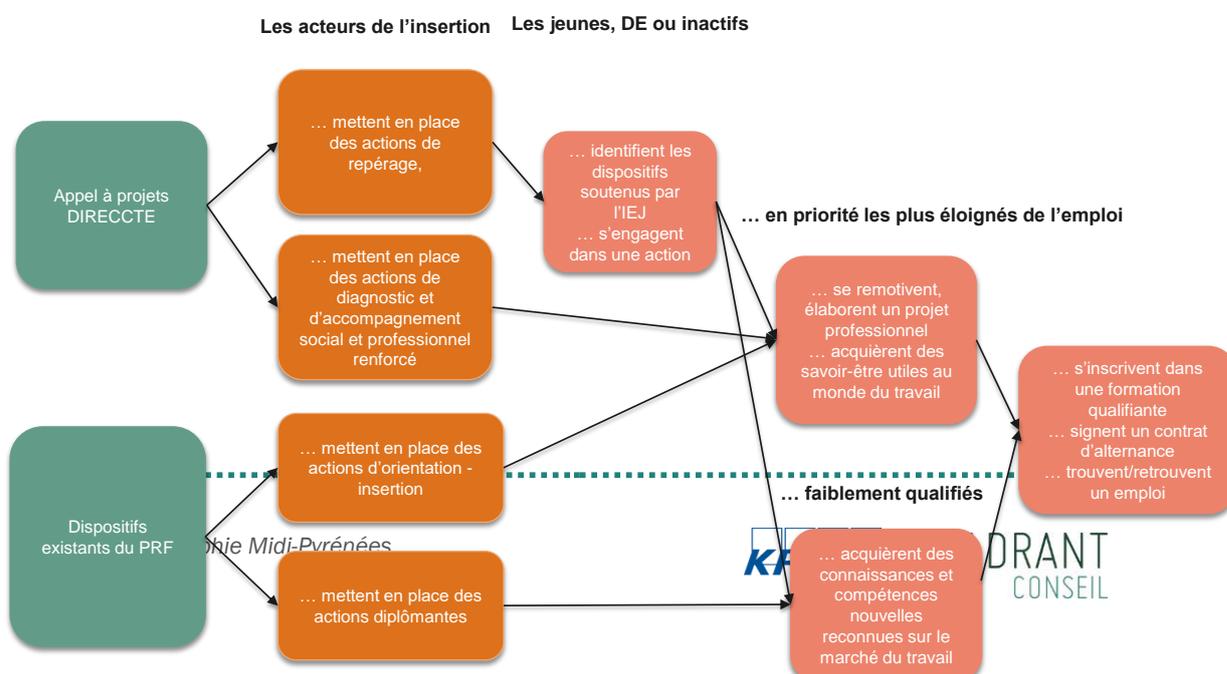
Tableau 5 : Mise en œuvre de l'IEJ en Haute-Garonne

	DIRECCTE	Conseil régional
<i>Plan initial</i>	Appels à projets (AP)	AP ou Plan Régional de Formation Professionnelle (PRFP)
<i>Mise en œuvre effective</i>	<p>2 AP (2014, 2015) :</p> <p>Parcours d'accompagnement Priorité à l'autonomie (2014 et 2015)</p> <p>Parcours d'accompagnement Réussite apprentissage (2015)</p>	<p>Affectation à deux dispositifs existants du PRFP :</p> <p>Parcours orientation-insertion</p> <p>Parcours diplômant</p>

La DIRECCTE a accompagné ses deux AP d'actions de communication visant à expliquer l'IEJ et à mobiliser les acteurs, principalement les acteurs historiques comme les missions locales mais également de nouveaux opérateurs. La Région a uniquement communiqué en direction des opérateurs de son PRFP pour expliquer les principaux changements liés à l'IEJ, notamment concernant les pièces justificatives demandées.

Au total, la théorie du changement pour la Haute Garonne peut être synthétisée de la façon suivante :

Figure 1 : logique d'intervention de l'IEJ en Midi-Pyrénées



Quel a été le rôle de l'IEJ dans ces politiques de l'emploi des jeunes en Midi-Pyrénées ?

Nous revenons sur les différentes façons dont l'IEJ a pu contribuer à faire évoluer les politiques menées par la DIRECCTE et la Région, au regard des théories d'action identifiées en phase de cadrage.

L'IEJ a-t-il constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?

L'emploi est une priorité affichée par la DIRECCTE comme par le Conseil régional et le Conseil départemental, antérieurement à la mise en place de l'IEJ mais pas spécifiquement l'emploi des jeunes. Néanmoins, on relève certaines actions ciblées. Par exemple, le Conseil régional, sous la présidence de Martin Malvy^j (1998 à 2015), a consacré 4,2 millions d'euros à la mise en place des emplois d'avenir dès 2013^k. Cependant, nous n'avons pas trouvé de trace de l'IEJ (ou de ses marqueurs) dans les prises de position publiques, y compris pendant la campagne électorale.

Dans la région Midi-Pyrénées et notamment en Haute-Garonne, un sujet majeur est le différentiel très marqué entre le dynamisme économique porté par la métropole toulousaine et les territoires ruraux, parfois enclavés, qui constituent la majorité du territoire. L'emploi ne figure pas dans les cinq priorités de campagne de Georges Méric, en amont de son arrivée en 2015 à la présidence du Conseil départemental de Haute-Garonne^l. L'emploi est plutôt un des moyens d'atteindre la priorité de « solidarité territoriale », c'est-à-dire d'une régulation des différents territoires, notamment entre Toulouse Métropole et les territoires ruraux⁸.

Du côté de la DIRECCTE, l'IEJ n'a pas réellement bénéficié de portage politique pour le volet État, elle a été principalement soutenue par les agents concernés par sa mise en œuvre opérationnelle.

L'IEJ permet-il de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Midi-Pyrénées ?

Le faible portage politique de l'IEJ pourrait être lié au fait que, si elle représente un financement additionnel pour les deux autorités de gestion, ce financement reste limité en comparaison du FSE et plus largement des budgets qu'elles manipulent.

Ainsi, le PO régional IEJ représente moins de 0,8 % du budget régional pour l'emploi, formation professionnelle et apprentissage, alors que l'axe 5 du FSE en

⁸ Voir par exemple la création en 2016 d'une Société Publique Locale avec pour objectif de créer de l'emploi et d'accompagner les territoires dans leur développement économique. https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/interview-georges-meric-ps-heure-premier-bilan-patron-haute-garonne_16426317.html

représente plus de 4 %⁹. Pour la Haute-Garonne, les 5,1 M€ gérés par la Région sur le département entre 2014 et 2017 peuvent être comparés aux 110,4 M€ du budget consacré à l'éducation par le Conseil départemental de Haute-Garonne uniquement pour l'année 2014^m.

Du côté de la DIRECCTE, on dispose à la fois de la Garantie Jeunes, expérimentée à partir de 2016 et généralisée en 2017, mais aussi du FSE pour la Haute-Garonne.

En tout état de cause, l'IEJ ne fait donc pas bouger les grandes masses financières de l'emploi des jeunes même si l'enjeu de ces financements complémentaires a été perçu par les autorités de gestion.

Les sommes concernées sont en effet directement dédiées aux jeunes, ce qui représente un financement additionnel pour ce public. Cela a été mis à profit par la DIRECCTE qui, après une phase initiale de financement de l'existant, a cherché à mener des actions différentes via des appels à projets dédiés et une mobilisation accrue des acteurs. En revanche, pour la Région, les financements de l'IEJ ont été essentiellement fléchés vers des actions existantes du PRFP.

L'IEJ a-t-il changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?

POLITIQUES REGIONALES

Eu égard aux points ci-dessus, il y a peu d'indices que l'IEJ puisse avoir eu des conséquences sur les politiques d'insertion des jeunes des Autorités de gestion régionales. On constate ainsi dans le CPRDFP 2011-2015 et le CPRDFOP 2016-2021 une relative continuité, entre autres thématiques, autour des trois notions de qualification insuffisante, de prévention du décrochage et de développement de l'alternance. Les notions de NEET ou de solution ne sont pas évoquées dans ce document, ni le fait de considérer la question de l'emploi (notamment des jeunes) autour de cette notion « excluante » (ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation).

De même, nous n'avons pas trouvé mention, dans les documents stratégiques de la DIRECCTE et du Conseil départemental, de la notion de NEET, hors communication ou dispositifs directement liés à l'IEJ.

Il est à noter qu'au niveau régional, l'articulation des dispositifs État et Région a été pensée sous la forme d'une logique de « parcours » du jeune, de son repérage et son

⁹ En Midi-Pyrénées, le budget moyen dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élève à 216,5 M€ (252 M€ en 2014 et 181,1 M€ en 2015, montants 2016 et 2017 disponibles uniquement disponible pour l'Occitanie – Budgets primitifs respectifs). Les projets IEJ ont été mis en œuvre entre 2015 et 2017, donc sur 3 ans, l'IEJ représente 0,8% de ce budget. Le FSE est mis en œuvre, entre 2014 et 2020, donc sur 7 ans, le FSE en représente 9,4%. (L'axe 5 est soutenu par les fonds européens à hauteur de 60,8 M€ et l'axe 6 (IEJ) 5,1 M€ - POR Midi-Pyrénées, p.40-41)

accompagnement (État) à l'accès à une formation qualifiante (Région). L'IEJ s'est avérée compatible avec cette logique et les choix de mise en œuvre faits en conséquence (actions conduites par les ML dans le champ d'intervention de l'État et formation par la Région) contribuent à cette stratégie.

IEJ

Au sein des programmes IEJ, la situation varie :

9. La Région ne s'est pas réellement reconnue dans le concept de NEET, d'autant que son approche est plus territoriale que structurée par l'âge des publics. Elle a plutôt une vision des NEET comme public très éloigné de l'emploi et considère que la mixité des publics dans les dispositifs devrait être favorisée. L'anglicisme des termes est également reproché. La Région ayant par ailleurs décidé de financer des dispositifs pour lesquels les marchés avaient déjà été lancés (le cycle de renouvellement obéissant à son rythme propre), ceux-ci n'ont pas évolué en conséquence de l'IEJ.
10. La situation est différente pour la DIRECCTE. Certes, elle applique les modalités d'un appel à projet développé par la DGEFP et qui reprend les différents concepts portés par l'IEJ. Mais elle s'est aussi posée de vraies questions sur ce que cela signifiait, et notamment ce qu'était un accompagnement « renforcé » en comparaison d'un accompagnement « normal »¹⁰. Elle a aussi cherché à mettre en place des actions nouvelles, en trouvant des opérateurs idoines pour toucher les NEET proprement dits.

Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les politiques menées ?

Au niveau de l'État, et au regard du calendrier resserré du lancement de l'IEJ et de l'absence d'opérations dédiées prévues en amont, la question s'est posée de programmer de façon rétroactive des opérations lancées en 2014, cette option étant réglementairement possible. Mais cette piste a été rapidement écartée au regard des contraintes techniques liées à la collecte des justificatifs nécessaires et au risque de non certification des dépenses. Dès lors, et avec la volonté d'avoir des actions touchant le public NEET de façon spécifique, l'enjeu du service FSE a été d'identifier les acteurs, de repérer les dispositifs pertinents, et de gérer la justification de ces dispositifs, notamment la sécurisation réglementaire des dossiers afin de clarifier et documenter les opérations.

Côté Région, le service FSE (au sein de la direction des Programmes Européens et Contractuels) et la Direction de l'Emploi et de la Formation ont difficilement

¹⁰ Ce point n'a d'ailleurs pas suffisamment été précisé en amont, ce qui a pu entraîner des doutes lors du contrôle de service fait.

appréhendé le risque qu'il y avait à financer par l'IEJ des dispositifs qui ne visaient pas spécifiquement les jeunes dans le cadre de marchés non modifiés pour l'IEJ, alors que les opérateurs du PRFP ne sont pas habitués aux contraintes liées aux fonds européens. Cela se ressent plus en termes de validation finale des dossiers que de choix de mise en œuvre des actions (voir la partie 2.2, notamment les modalités gestionnaire).

L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi en Haute-Garonne ?

Sur les questions de gouvernance, la DIRECCTE et la Région ont, selon les personnes interrogées l'habitude de se coordonner et de collaborer aux différentes phases de la mise en œuvre. Les comités mis en place servent au FSE autant qu'à l'IEJ. Par ailleurs, c'est plutôt la fusion des Régions qui a fait évoluer la gouvernance localement. Il n'y a ainsi pas de contribution significative de l'IEJ à la gouvernance des politiques de l'emploi des jeunes en Midi-Pyrénées ou en Occitanie.

Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :

1. La DIRECCTE a une politique de l'emploi, pas spécifiquement dédiée aux jeunes, et la Région a plutôt une politique de formation visant à l'équité territoriale, qui de la même manière, touche les jeunes sans particulièrement les cibler.
2. Au titre des lignes de partage, la DIRECCTE est intervenue sur le repérage des jeunes et l'accompagnement personnalisé, tandis que le Conseil régional a pris en charge l'apprentissage et la formation professionnelle.
3. La DIRECCTE a fonctionné par AP, tandis que la Région a décidé de financer des dispositifs existants de formation de son PRFP.
4. La mise en œuvre a été relativement rapide avec un premier AP de la DIRECCTE dès août 2014, tandis les premiers dossiers étaient finalisés fin 2014 par la Région.

... sur les contributions de l'IEJ :

5. L'IEJ n'a pas réellement d'influence sur les politiques régionales qui n'ont pas de vision par public. Elle représente de plus une petite enveloppe par rapport aux budgets concernés.
6. Côté État, la DIRECCTE a mis en place de véritables dispositifs dédiés aux NEET dans le cadre de l'IEJ, via des appels à projets ouverts. L'IEJ et ses concepts ne semblent pas avoir « contaminé » les autres actions menées.
7. A l'inverse, la volonté de sécurisation de ces montants a poussé la Région à soutenir l'existant via des marchés du PRFP qui ne portaient pas spécifiquement sur les jeunes.
8. Enfin, l'IEJ n'a pas vraiment fait évoluer la gouvernance locale de l'emploi des jeunes déjà en place qui a plutôt évolué avec la fusion des Régions.

2. LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?

2.1 La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projet

Le nombre de projets reçus pour le 1^{er} AP de la DIRECCTE a permis de programmer 84 % de l'enveloppe déconcentrée, grâce à la réponse notamment des partenaires traditionnels de l'administration sur l'insertion. La quasi-totalité des projets recevables ont été retenus, un seul dossier a été refusé¹¹. En revanche, l'appel à projet « Réussite apprentissage » n'a pas du tout trouvé d'écho auprès des acteurs de l'apprentissage qui semblaient déjà mobilisés par la Région.

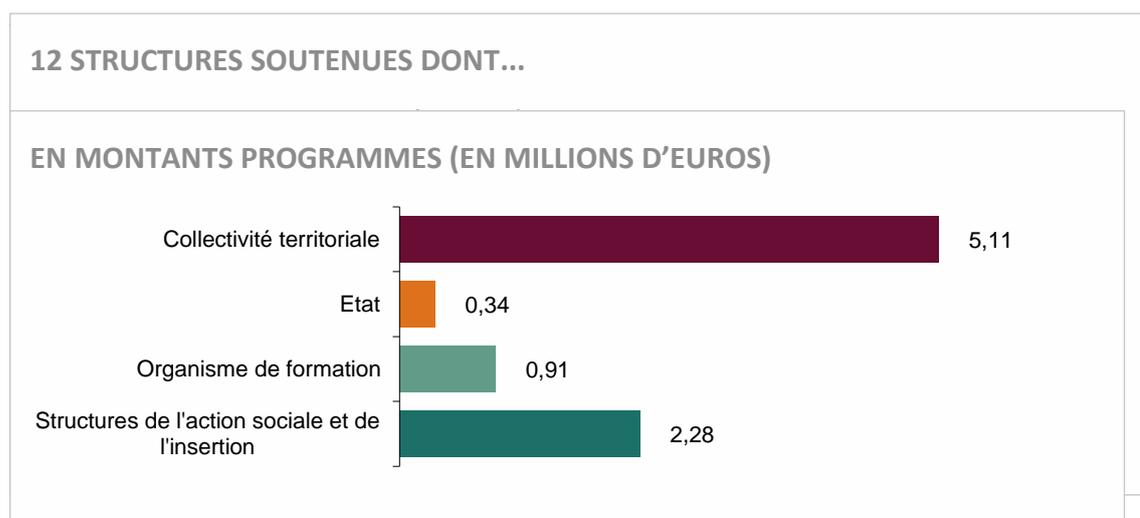
Côté Région, étant donné que la stratégie adoptée a été d'utiliser les fonds IEJ pour financer les dispositifs existants du PRF, et de ne pas faire d'appel d'offre dédié, seule la source du financement des porteurs de projets existants a changé.

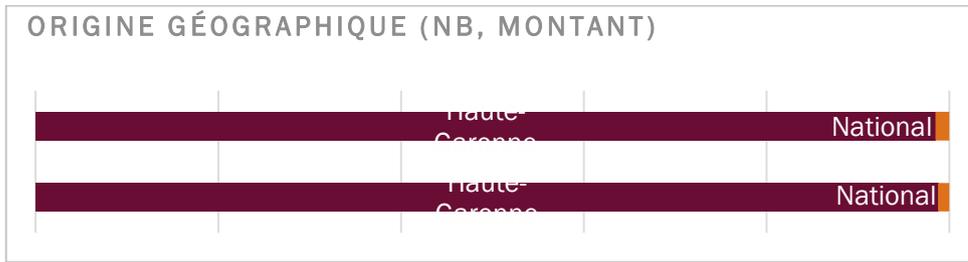
Tableau 6 : Réponses aux AP

	DIRECCTE	Conseil régional
Projets retenus / recevables (nombre)	13 / 14 (93 %) ¹²	n.d
Projets retenus / recevables (montant)	3,6 M€ / 3,6 M€ (99 %)	5,1 M€ / 5,1 M€ (100 %)
Programmation / enveloppe initiale des AP	84 % de 4,2 M€	100 % de 5,1 M€

Côté Région, étant donné qu'il n'y a pas eu d'appel à projet dédié et que les fonds IEJ ont été mobilisés sur le PRFP, la Région n'a pas eu à mobiliser de nouveaux opérateurs dédiés à l'IEJ. Deux programmes ont été identifiés comme correspondant le mieux aux besoins des publics cibles : un programme diplômant et un parcours orientation – insertion ciblant les demandeurs d'emploi. La programmation initiale de l'IEJ ciblait 53 opérations, dont 18 dans le cadre du parcours orientation-insertion et 35 dans le cadre du parcours diplômant. L'ensemble s'élevait à un montant programmé de 5,1 M€ⁿ en une seule fois, correspondant à 100 % de son enveloppe initiale.

Figure 2 : Les structures retenues





Qui sont les porteurs retenus ?

Les structures soutenues par la DIRECCTE sont principalement des structures de l'action sociale et de l'insertion, parmi lesquelles les deux ML de Haute-Garonne représentent 37 % des montants programmés par la DIRECCTE (Cf Figure 2). La Région (recensée en tant que « Collectivité territoriale ») est elle-même bénéficiaire des fonds IEJ, qui ont intégralement été mobilisés sur deux parcours du PRFP via 53 opérations et 38 structures différentes.

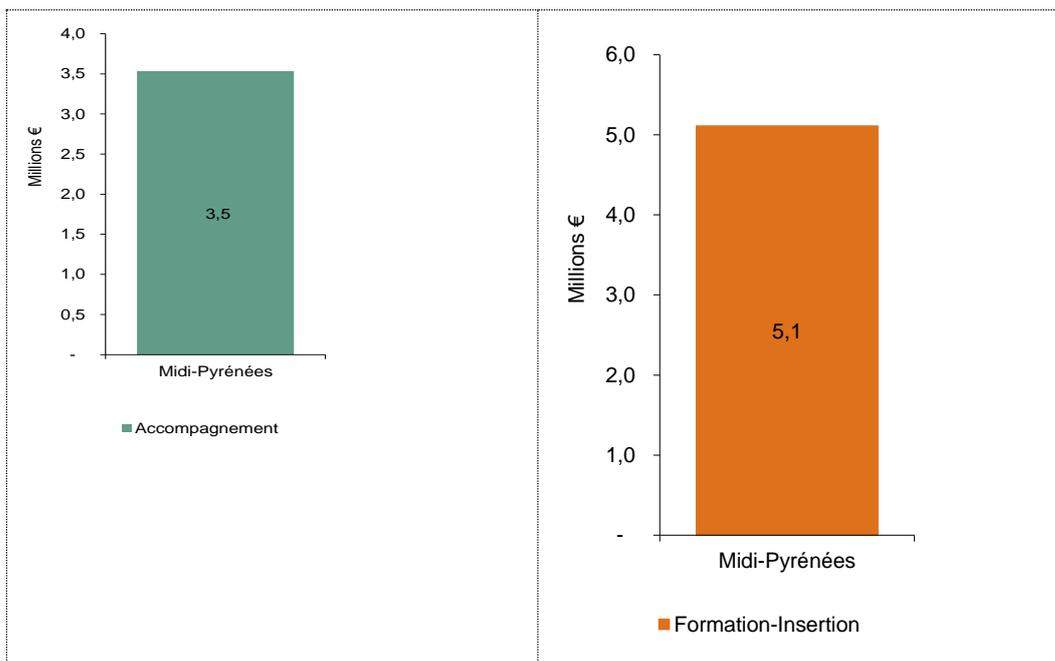
La quasi-totalité des porteurs viennent de Haute-Garonne avec un seul porteur qui est issu d'un projet d'envergure nationale (Nos Quartiers ont du Talent, NQT).

Quels projets ont été soutenus ?

En Haute-Garonne, les actions de formation représentent environ 59 % des montants programmés et celles d'accompagnement en concentrent 41 % (Cf Figure 3).

Figure 3 : Répartition des opérations soutenues

<i>PO National déconcentré</i>	<i>PO Régional</i>
<i>Typologie des actions PON Midi-Pyrénées (en montants UE programmés)</i>	<i>Typologie des actions du POR Midi-Pyrénées (en montants UE programmés)</i>



REPERAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Les frontières entre repérage et accompagnement sont souvent perméables dans les actions étudiées. La plupart des actions d'accompagnement adoptent en effet une démarche intégrée, mêlant repérage/phase de diagnostic et démarche d'accompagnement, couvrant plusieurs dimensions de l'accompagnement (définition du projet professionnel, travail sur le savoir-vivre et savoir-être, etc.). Le dispositif OASIS (295 jeunes visés, 755 K€ programmés) en est un des exemples représentatifs (21,4 % des montants programmés par la DIRECCTE) mettant en œuvre ces deux volets de façon distincte mais simultanée.

La principale clé d'entrée de ces dispositifs est généralement l'éloignement de l'emploi, avec une distinction entre des jeunes ayant déjà un projet professionnel et ceux pour lequel il faut le bâtir. Les actions, notamment celles portées par les ML, consistent ainsi dans un accompagnement assez intensif, diversifié (rencontres individuelles, réunions collectives), la mise en situation professionnelle ou sociale (diagnostic de compétences, possibilité de tester différents métiers, immersion professionnelle, implication dans un projet collectif), et la préparation à la recherche d'emploi (rédaction de CV, préparation à l'entretien, rencontres avec des employeurs, etc.). C'est par exemple le cas d'une des principales actions côté DIRECCTE, portée par la ML de Haute-Garonne (480 K€ programmés, 900 participants visés), dont le périmètre d'activité est constitué de l'ensemble du département HG hors ville de Toulouse qui dépend de la ML de Toulouse, elle propose un accompagnement en trois phases : repérage, accompagnement renforcé, appui à l'accompagnement personnalisé.

Un certain nombre d'actions prévoient une phase dédiée de repérage et d'identification des profils bénéficiaires en amont d'un diagnostic et d'une orientation sur un dispositif IEJ :

11. Le dispositif OASIS (Outil d'Accompagnement et de Soutien à l'Inclusion Sociale) mis en place par le Centre de formation continue de Saint-Louis, est un parcours d'accompagnement à la fois individuel et collectif, précédé d'une phase de repérage, pouvant inclure du parrainage visant à faciliter l'accès et/ou le maintien dans l'emploi ;
12. le dispositif NQT (106 K€, 240 participants visés), un dispositif national décliné également en Seine-Saint-Denis et en Haute-Normandie dans le cadre de l'IEJ. Il propose aux jeunes diplômés une identification et un suivi de leur situation via un diagnostic et des échanges réguliers, couplé avec un parrainage individuel par les parrains et marraines des entreprises partenaires ;
13. le dispositif du CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse), mis en place en 2015 (97 K€, 100 participants visés) et en 2016-2017 (216 K€, 120 participants visés) visait à prendre en charge les jeunes NEET se présentant spontanément en Point d'Information Jeunesse (PIJ) par une double action d'accueil des jeunes et d'accompagnement social et professionnel personnalisé ;
14. le projet DynaNIT (158 K€ programmés, 60 participants visés) de l'ICAM propose un accompagnement vers un parcours d'emploi, constitué d'un diagnostic, un accompagnement vers des métiers industriels (usinage et chaudronnerie) et une éventuelle intégration de l'école de production de l'ICAM ;
15. « Accompagnement vers l'alternance » (150 jeunes visés), enfin, est un des 4 types d'actions mises en place par la ML de Toulouse (832 K€ programmés, 1 650 participants visés). Il inclut une phase de repérage, notamment en coordination avec les chambres consulaires.

Les autres opérateurs (IMPACT, GRETA, GIP, Trajectoire vers l'emploi, Union Cépière Robert Monnier) concentrent plutôt leur action éligible à l'IEJ sur l'accompagnement. Dans ces cas cependant, un repérage reste néanmoins prévu, conformément à l'AP. Il se fait soit de manière informelle, les jeunes se présentant directement ou orientés par d'autres structures (Ex : clubs sportifs pour IMPACT, 457 K€ programmés, 96 participants visés), soit de façon formalisée, les jeunes pris en charge étant orientés par un prescripteur, principalement les ML, Pôle emploi, CAP emploi ainsi que les dispositifs dédiés aux jeunes.

Le cas échéant, ce repérage se fait via le réseau du porteur de projet lorsqu'il en dispose, mais également en lien avec les autres porteurs de projets IEJ ainsi que

d'autres acteurs territoriaux. Par exemple, le Centre de formation continue Saint-Louis effectue un repérage ciblé en fonction des profils de jeunes : jeunes décrocheurs scolaires des établissements Apprentis d'Auteuil Haute-Garonne (Lycée Professionnel, UFA du territoire) ; jeunes sortis des actions de formation du Centre de Formation Continue sans solution d'emploi immédiate à l'issue ; jeunes SDF en lien avec le service « gare » de la SNCF (avec laquelle Auteuil Formation Continue est en lien à travers l'accompagnement dans l'emploi des jeunes salariés en emploi d'avenir) ou avec « La Maraude » de la Mairie de Toulouse ; partenariats avec les services de la PJJ pour les jeunes NEET placés sous-main de justice.

La plupart des actions mises en place dans le cadre de l'IEJ visent l'ensemble des NEET au regard de leur éloignement de l'emploi, mais un petit nombre d'actions concerne des publics spécifiques. Il s'agit :

- De jeunes issus des QPV, via « Redynamisation, réseaux, réussite » (600 jeunes visés), qui est un des 4 types d'actions du dispositif de la ML de Toulouse, qui visait ces jeunes grâce à une organisation particulière qui s'appuie sur un modèle « club de recherche active d'emploi », et le dispositif NQT (106 K€ programmés, 240 participants visés) ;
- De jeunes décrocheurs scolaires dans le cadre du projet « Accompagnement individualisé pour la remobilisation des jeunes décrocheurs par la découverte des métiers et le multimédia » mis en place par le GIP (123 K€) en 2015 et repris en 2016-2017 par le GRETA Midi-Pyrénées Centre (138 K€, 30 jeunes participants) et du projet de l'IMPACT (456 K€, 192 participants visés) ;
- Des jeunes diplômés, avec l'action de parrainage et d'accompagnement de NQT déjà citée.

Dans certains cas, enfin, une entrée spécifique ou des modalités de mobilisation des jeunes sont employés, notamment culturelle et sportive (IMPACT) ou le parrainage (NQT).

À noter que la quasi-totalité des projets sont des initiatives locales, éventuellement régionales, à l'exception de NQT qui est la déclinaison locale d'un dispositif national.

FORMATION-INSERTION

En ce qui concerne la formation-insertion, les dispositifs sont ceux proposés dans le cadre des deux parcours du PRFP de la Région, sélectionnés pour être éligibles à l'IEJ : le parcours diplômant (3 M€, 2 225 jeunes visés) et le parcours Orientation-insertion (2,1 M€, 980 jeunes visés).

Lors de l'élaboration de son PRFP, la Région a souhaité que ses actions soient menées sur la base des principes suivants^o :

16. Construction de parcours en étapes, étapes pouvant être mobilisées selon le besoin de chaque individu. Le volume d'heures globales de formation a vocation à être modulable entre les diverses étapes et selon chaque jeune ;
17. Continuité et fluidité entre ces parcours avec notamment un accès prioritaire à un « parcours diplômant » pour les publics ayant validé leur projet sur le dispositif « parcours orientation ».

Le parcours orientation a pour objectif de « favoriser l'accès des publics à une première qualification professionnelle afin de leur permettre d'engager une démarche personnelle vers l'obtention d'un emploi durable ou envisager toute autre stratégie permettant d'accéder plus directement à l'emploi ». Ce parcours peut se dérouler sur un format court (35h à 210h) ou long (400h maximum). Le parcours diplômant a quant à lui pour objectif « d'obtenir une certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (diplôme, titre ou certificat de qualification) de niveau 5 ou 4 »

Ces dispositifs, déjà existants, visaient les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi relevant des catégories 1,2 et 3. À l'exception de ce critère, ils ne visaient pas de catégories de publics spécifiques, mais proposaient des formations par domaine d'activité et des actions d'orientation-insertion par périmètre géographique. La Région a donc décidé d'identifier les jeunes éligibles à l'IEJ parmi les participants à ces actions du PRFP et d'utiliser ces fonds pour financer leur participation.

Mise en œuvre des actions

Au final, après la phase d'instruction, tous les projets conventionnés ont été menés à bien en Midi-Pyrénées et ont donné lieu à un bilan. Plusieurs projets ont été amendés, moins dans leur contenu méthodologique qu'au niveau de leur calendrier (décalage de la date finale), notamment à cause de la difficulté à atteindre la cible de jeunes. Les points d'adaptation les plus fréquents sont présentés ci-dessous.

L'ACCES AUX JEUNES NEET

L'accès aux jeunes NEET est l'enjeu n°1 auxquels les structures (hors ML) font face. En effet, même si un certain nombre de porteurs avaient prévu une phase de repérage dans leur dispositif, ils ont souffert du fait que le canal prescripteur des ML et de Pôle emploi s'est rapidement avéré inopérant, dès lors que ces structures ont eu leurs propres dispositifs vers lesquels elles ont orienté leurs jeunes en priorité (GJ et CIVIS pour les ML, AIJ pour PE). De leur côté, les ML ont déclaré avoir elles-mêmes eu du mal à repérer et donc à orienter assez de jeunes pour chacun vers ces acteurs de plus petite dimension. Il en a résulté une forte concurrence entre les différents opérateurs sur le recrutement des jeunes sur l'IEJ.

Face à cette situation, certaines structures ont décidé d'élargir leur territoire d'intervention sur d'autres sites de HG (CRIJ), mais certains de ces sites se trouvant

en zone rurale, le recrutement des jeunes s'est heurté à un autre écueil, celui de leur manque de mobilité. D'autres opérateurs (Centre de formation continue Saint-Louis) ont réussi à constituer un réseau de partenaires potentiels, sollicités par courriel de diffusion de communication ou par rencontres directes.

La DIRECCTE a essayé de mettre en place une coordination trimestrielle afin de développer la coopération des acteurs, mais faute de moyens, ce rythme n'a pas pu être tenu. Certains porteurs font le constat que ce manque de coordination (qui n'est pas récent) leur a posé problème dans le recrutement, en particulier les petites structures qui n'avaient pas les capacités à trouver des jeunes par elles-mêmes et ont subi de plein fouet la concurrence d'autres porteurs plus « agressifs ». Néanmoins, de nouveaux acteurs ont émergé, ce qui a permis de « secouer » le secteur et de pousser les acteurs considérés comme plus traditionnels (les ML par exemple) à réfléchir à leur positionnement dans ce contexte concurrentiel.

L'IDENTIFICATION ET LA JUSTIFICATION DU PROFIL NEET

Dans ces conditions, des structures développant des actions nouvelles, mais également les acteurs plus traditionnels, se trouvent face à des jeunes venant de canaux très divers et aux profils eux-mêmes très divers parmi lesquels il faut identifier ceux qui sont éligibles au statut de NEET.

Le principal écueil est la spécificité de leur profil et les pièces justificatives requises pour le prouver. Certains opérateurs (NQT, ML, CRIJ etc.) expliquent leurs difficultés de recrutement par plusieurs raisons, dont l'identification de ces profils et des exigences liées ainsi que l'incapacité de certains jeunes à fournir les pièces justificatives demandées. Certains porteurs ont ainsi un sentiment d'incohérence entre la volonté de toucher et de mobiliser un public très vulnérable et la demande de pièces justificatives. Ce sentiment est renforcé par les conséquences payées par les structures qui n'ont pas fourni tous les documents et qui ont vu certains jeunes accompagnés rendus inéligibles à posteriori.

La DIRECCTE a reconnu que l'exigence de pièces justificatives a été vécue difficilement et explique cela par le manque d'habitude culturelle de traçabilité des activités de certains acteurs, notamment issus du travail social. L'IEJ a donc été l'occasion de mobiliser les équipes autour de la professionnalisation de la gestion administrative et du suivi des jeunes accompagnés. Cependant, de l'avis de la DIRECCTE, ce changement a surtout été possible dans les structures de taille plus importantes au sein desquelles des ressources administratives structurées ont pu être mobilisées.

LE TEMPS DE MISE EN ŒUVRE

La recherche de nouveaux canaux de recrutement et l'adaptation aux justificatifs nécessaires, s'est faite progressivement. Or, le temps d'intervention a souvent été assez court, l'objectif initial étant de réaliser les actions sur 2 ans (2014 et 2015)

avant qu'elles ne soient prolongées. Côté Région, en revanche, le fait de mobiliser les fonds sur des dispositifs existants du PRFP a permis une mise en place quasiment instantanée, via une vérification à posteriori de l'éligibilité des participants.

Apport des actions pour les porteurs

L'apport du projet (au-delà des apports pour les jeunes abordés dans la partie suivante) est peu discuté au niveau des bilans des opérations, mais quelques éléments ressortent pour les structures ayant présenté des projets nouveaux pour elles :

- Montée en compétence dans le repérage de jeunes, notamment la communication à mettre en œuvre, la compréhension de leurs problématiques et la réponse individualisée à leur apporter ;
- Montée en compétence sur l'accompagnement individualisé et renforcé, notamment sur l'ajustement aux besoins successifs d'accompagnement, de formation, d'insertion... du jeune au fil du temps (ML HG) qui a été permis par le temps plus important dédié à chacun des jeunes ;
- Construction de nouveaux contacts et de nouvelles relations, notamment avec des canaux potentiels de recrutement hors ML et PE.

2.2 L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?

Nous distinguons ci-dessous l'apport que peut avoir l'IEJ à des dispositifs existants (financement additionnel), et la façon dont les modalités des AP ont éventuellement changé les actions menées (financement conditionnel).

En ce qui concerne le premier point, l'IEJ est conçu comme un « levier d'optimisation » des dispositifs existants qui touchent à l'emploi des jeunes. Cette optimisation varie cependant largement selon les cas :

- Elle est minimale dans le cas de dispositifs déjà existants pour lesquels le financement IEJ s'est substitué à un financement précédent : c'est le cas pour les actions de formation diplômante et d'orientation-insertion du PRFP ;
- L'IEJ permet également d'accompagner plus de jeunes (ou en tout cas de viser à le faire). C'est par exemple le cas pour le projet DynaNIT de l'ICAM Toulouse ;
- Dans le cas des ML, l'action est conçue pour faire baisser le nombre de jeunes suivis par conseiller dans des proportions importantes (50 jeunes par

accompagnateur pour 180 à 200 habituellement du côté de la ML de HG), et permet à la ML de renforcer la dimension départementale de son travail via la mise en place locale de référents IEJ dédiés et de coordinateurs. À noter que la DIRECCTE a été très investie dans l'accompagnement de ce projet ;

- Un apport significatif de l'IEJ est également l'investissement des ML ou des autres porteurs de projet, sur le repérage en amont des actions d'accompagnement et d'insertion ;
- Selon la DIRECCTE, il y a eu un « effet IEJ » pour les missions locales : la conjugaison du déploiement de l'IEJ avec l'engagement des ML de guider des jeunes sans qualification en direction du PRFP incluant une « gratification ». Cet accord était préexistant à l'IEJ, mais s'est accéléré avec une logique d'inscription dans un cycle qualifiant/pré-qualifiant. L'IEJ a permis de renforcer l'aspect de parcours dans l'optique de faire entrer des jeunes « non formés » dans ces dispositifs et qu'ils en ressortent « formés » ;
- Enfin, dans le cas de structures extérieures au département comme NQT, le financement permet de se déployer plus largement ou pour la première fois en Haute-Garonne.

En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?

Dispositifs et acteurs nouveaux dans le cadre de l'enveloppe de la DIRECCTE.

SPECIFICITES DE LA HAUTE-GARONNE

Pour un certain nombre des projets présentés, l'IEJ n'est pas le seul financement qui pourrait être sollicité. C'est d'autant plus visible que des structures ou des projets similaires sont financés par le FSE hors Haute-Garonne. C'est par exemple le cas du Dispositif Expérimental de Plateforme pour une Alternance Réussie (DEPAR), mis en place par la Fondation des Apprentis d'Auteuil sur l'ensemble du territoire de l'Occitanie. Néanmoins, s'ils sollicitent l'IEJ, ils doivent ensuite en respecter les orientations et les règles, ce qui peut faire évoluer leur offre, y compris par rapport à leur idée initiale.

En Haute-Garonne, la situation est particulière dans la mesure où le choix de la Région de mobiliser l'IEJ sur son PRF a limité l'éventail des dispositifs soutenus. À l'inverse, la DIRECCTE a cherché à ouvrir son AP à « toute structure œuvrant dans le champ de l'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion dans le marché du travail ».

DEVELOPPEMENT DE PROJETS EN DIRECTION DES NEET

L'AP de la DIRECCTE amène un certain nombre de structures à élargir pour les NEET des projets existants. C'est le cas de l'ICAM, qui a vu dans cet AP l'opportunité d'élargir et d'intensifier le parcours d'intégration de son école de

production auprès des jeunes NEET. Pour la majorité des porteurs, une nouveauté a été la nécessité de mettre en place des actions de repérage des jeunes NEET en amont de leur accompagnement.

CAPACITE A ATTIRER DES PORTEURS NOUVEAUX

La DIRECCTE a cherché à attirer des porteurs nouveaux, notamment en ouvrant son AP à tout type de structure et en y mettant l'accent sur l'innovation, mais sans vraiment y parvenir. Les porteurs de projets ont donc plutôt été ses partenaires traditionnels et un faible nombre de projets ont été présentés. De fait, il n'y a pas vraiment eu de possibilité de faire un choix d'opportunité.

L'IEJ a tout de même permis de contribuer à l'arrivée d'un nouvel acteur en Haute-Garonne, l'association NQT.

L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?

L'IEJ a été une opportunité pour certaines innovations, en particulier pour l'ICAM Toulouse (recrutement direct) ou la SCIC IMPACT. Cependant, il s'agit d'une opportunité de financement pour des projets déjà montés ; les délais d'AP étaient probablement insuffisants pour construire de réelles innovations. Et ce même s'il était précisé dans l'AP que les opérations innovantes « sont privilégiées ».

Le dispositif « DynaNit » est porté par l'Ecole de Production de l'ICAM (Institut Catholique des Arts et Métiers) à Toulouse. Il est l'objet d'une des monographies portant sur les projets innovants.¹³

Les objectifs du projet sont de capter des jeunes en difficulté afin de les accompagner et de leur apporter un accompagnement et une méthodologie adaptée, pour *in fine*, faciliter un accès à l'emploi. L'Ecole de Production forme des jeunes en difficulté à des métiers industriels en tension sur le territoire Toulousain (usinage et chaudronnerie). Cette formation de 2 ans se conclut par l'obtention d'un CAP. L'école de production de Toulouse a été la première à viser spécifiquement des « publics fragiles ».

Le projet a permis de venir en aide à des jeunes en difficulté ou vulnérables correspondant à des profils divers (jeunes mineurs isolés, jeunes PJJ, jeunes décrocheurs...). Avant le conventionnement IEJ, l'Ecole de production ciblait déjà des publics correspondant aux caractéristiques des NEET. L'IEJ n'a donc pas engendré de modification de son public.

L'IEJ a permis à l'Ecole de production d'améliorer et de structurer à la fois le repérage et l'accompagnement des jeunes. En outre, l'IEJ a permis de travailler à l'accompagnement des jeunes à la sortie du dispositif par le recours à une association qui accompagne chaque jeune sans

¹³ Monographie du projet « DynaNit – Ecole de production », ICAM de Toulouse (Haute-Garonne, Midi-Pyrénées), dans le cadre de l'évaluation 2018 de l'impact de l'IEJ - lot 5 : évaluation des projets innovants / expérimentaux finances par l'IEJ entre 2014 et 2017

emploi après l'obtention du CAP via une méthode de parrainage.

Le travail avec de nouveaux partenaires a permis d'améliorer les pratiques de « networking » de l'EdP ainsi que de réaliser des économies d'échelle. Il est à noter que l'IEJ peut servir de levier pour mobiliser d'autres fonds à l'avenir. La monographie du projet « DynaNit » précise que les activités de l'école de production étaient déjà innovantes avant l'IEJ.

Dans le cadre de ce projet, l'innovation réside essentiellement dans une méthodologie « sur mesure » basée sur la pratique ainsi que sur un sas à l'entrée, et un accompagnement renforcé. Un autre facteur innovant consiste en un repérage actif, tout au long de l'année, via différents canaux de communication. Enfin, le portage du projet par une école d'ingénieur constitue également une dimension innovante.

L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?

Dans les éléments que nous avons recueillis, les porteurs ne semblent pas avoir fait évoluer leurs pratiques autour des concepts de l'IEJ, et en particulier de la notion de NEET. Dans les faits, une grande partie des porteurs, notamment les ML, considèrent soit qu'il s'agit déjà de leur public, soit que leur public entre dans la définition. Les porteurs retraduisent en réalité les concepts de l'IEJ dans leur propre langage et le font rentrer dans leurs catégories. C'est particulièrement vrai pour la Région avec les organismes de formations du PRFP, pour lesquels l'IEJ est quasiment « transparent », étant donné que c'est la Région qui est le bénéficiaire.

Il en est de même pour le couple diagnostic-solution, qui est déjà très présent parmi les porteurs, notamment ceux issus de la formation.

Enfin, l'AP IEJ soutient notamment 2 priorités horizontales sur l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations. À la lecture des bilans des opérations, les porteurs semblent avoir pris les jeunes tels qu'ils venaient sans chercher spécifiquement à renforcer la part des femmes. Ils expliquent les éventuels déséquilibres dans un sens ou dans l'autre par les métiers visés (hommes pour la construction, femmes pour l'aide aux personnes), ou par leur public habituel (hommes dans le sport). Néanmoins, dans certains dispositifs, des modules multimédia sur l'accès à des emplois réputés comme dédiés aux hommes/femmes ont été proposés, des ateliers de sensibilisation ont été menés et des professionnels sont intervenus. La question de la lutte contre les discriminations est traitée sur le registre de l'évidence (« Tous les publics sont accueillis et accompagnés ») sans donner lieu à des actions spécifiques en direction de publics plus discriminés, à l'exception de certaines actions d'information ou de sensibilisation.

En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les pratiques ?

Les modalités administratives liées au FSE et à l'IEJ sont vues par les acteurs, tant le porteur que les jeunes, comme lourdes. La nécessité de fournir un certain nombre de documents est un blocage à l'entrée dans le dispositif (et une frontière avec le

monde du travail social, « sans papiers »), ou pour prouver les sorties des jeunes pour les structures qui se retrouvent alors en porte-à-faux par rapport aux AG.

Début 2018, aucun porteur ne semblait cependant éprouver de difficulté, probablement en raison du travail amont fait par la DIRECCTE côté État. En revanche, côté Région, un nombre important de participants ont été déclarés inéligibles au moment de la certification du service fait. Il semble que les OF n'ont pas été suffisamment incités à récupérer systématiquement les pièces justificatives nécessaires, bien plus nombreuses que pour les autres publics. La Région a supporté le coût financier relatif aux jeunes pour lesquels les justificatifs étaient insuffisants et elle estime à cet égard que la substitution de fonds IEJ à des fonds FSE a représenté un coût pour elle. Néanmoins, les montants programmés pourront être utilisés dans le prolongement de la programmation de l'IEJ.

En quoi l'IEJ amène-t-elle les acteurs de l'emploi à mieux travailler ensemble ?

La mise en œuvre de l'IEJ s'est accompagnée en Haute-Garonne de réunions entre les porteurs de projets de la DIRECCTE. De l'avis des personnes interrogées, ces rencontres n'ont pas permis de dépasser les difficultés rencontrées dans le recrutement des jeunes. Dans tous les cas, on est très loin de l'articulation de « parcours » entre structures, dans l'idée de l'IEJ : les ML d'un côté renforcent plutôt leur offre interne, notamment grâce à l'IEJ, et les autres porteurs ne sont pas structurés pour organiser ces échanges.

L'IEJ semble avoir exacerbé une certaine concurrence entre structures face au faible nombre de jeunes prêts à entrer dans les dispositifs. Les jeunes entrent en priorité dans les dispositifs dans leur ville ou les villes voisines. Or, outre les ML qui couvrent l'ensemble du territoire, plusieurs dispositifs IEJ peuvent être présents dans une même ville, surtout à Toulouse. Ces dispositifs visant les NEET de façon générale sont en concurrence directe.

Principaux enseignements sur les actions menées :

9. 12 structures ont été soutenues initialement, incluant notamment les 53 dispositifs financés via le PRFP de la Région. Côté DIRECCTE la majorité des porteurs sont les ML et les associations. Il s'agit quasi-uniquement d'acteurs de HG. 30 % des montants relèvent du repérage et de l'accompagnement et 70 % de la formation-insertion.
10. Il n'y pas eu d'actions d'accompagnement nouvelles et un seul nouveau porteur a été identifié en HG. L'ensemble des actions de formation et d'insertion était déjà existantes (dispositifs du PRFP et 2 acteurs soutenus par la DIRECCTE).
11. Les projets d'accompagnement ont souvent cherché à identifier des canaux de recrutement de jeunes, les ML et PE privilégiant leurs propres dispositifs.
12. Les acteurs ciblant les NEET pour la 1^{ère} fois n'ont pas semblé rencontrer de problème majeur dans l'appréhension du profil de ces jeunes, à l'exception de la question des pièces requises pour justifier ce statut et des difficultés de recrutement.
13. À cause de ces difficultés, de nombreuses actions ont mis du temps à se déployer sur un

bon rythme.

... sur les contributions de l'IEJ :

14. La contribution de l'IEJ aux dispositifs existants de formation (55 % de la programmation) a été majoritaire. Dans les autres cas, elle a permis à des dispositifs d'accompagnement d'accueillir plus de jeunes ou de renforcer le repérage et l'accompagnement.
15. Dans de nombreux cas, l'IEJ a poussé des acteurs de l'insertion voire de la formation à se concentrer sur les NEET ; à mettre en place des modalités spécifiques à ce public et à s'y adapter.
16. L'IEJ n'a pas réellement poussé les acteurs du territoire à travailler ensemble dans une logique de parcours, à l'exception de l'engagement des ML de guider les jeunes sans qualification vers le PRFP, engagement préexistant à l'IEJ qui a permis de renforcer l'aspect de parcours.
17. Le temps court de l'IEJ rend incertain le maintien de ses effets sur les opérateurs, notamment en termes de compétences, après 2018.

3. L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?

3.1 Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Haute-Garonne ?

En Midi-Pyrénées et sur la période, la proportion de NEET est nettement à la baisse, malgré un pic en 2015 : 10,8 % en 2014, 9,0 % en 2015 et 11,2 % en 2016 avant de redescendre à 7,1 % fin 2017¹⁴. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) a diminué, passant de 40 000 (T4 2014 et T4 2015) à 37 400 (T4 2016 et T4 2017) avec chaque année de fortes variations (forte hausse en septembre puis baisse régulière)^p. En Haute-Garonne, la tendance est similaire (Environ 19 200 DE en 2014 et 2015, et 17 500 en 2016 et 2017), avec les mêmes variations annuelles.

Au niveau départemental, le taux de chômage des jeunes a légèrement augmenté depuis 2014 (24,6 %) pour se stabiliser en 2015 et 2016 (25,1 %)¹⁵. Au niveau régional, le taux de chômage des jeunes a augmenté régulièrement de 2014 (22,7 %) à 2016 (24,4 %), avant de diminuer drastiquement en 2017 (15,1 %). Au total pour la région, cela représente 16 500 jeunes en 2017 contre 24 200 en 2014¹⁶. À noter le dynamisme démographique du territoire : en 2017, la population du département était estimée à 1,4 millions d'habitants (+2,3 % par rapport à 2017) et celle de la région à 3,0 millions d'habitants (+4,1 % par rapport à 2017).

3.2 Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

En Haute-Garonne, 3 131 jeunes sont passés par les dispositifs de la DIRECCTE, et 1 131 par les dispositifs de la Région¹⁷ (Cf. Figure 4). Cela représente 83 % de l'objectif initial. Par ailleurs, 6 510 jeunes sont passés par les dispositifs nationaux, en particulier l'AIJ (3 393 jeunes) et la Garantie Jeunes (2 154 jeunes)¹⁸. Au final,

¹⁴ Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>. Le chiffre n'est pas disponible à l'échelle départementale.

¹⁵ Source : Données INSEE

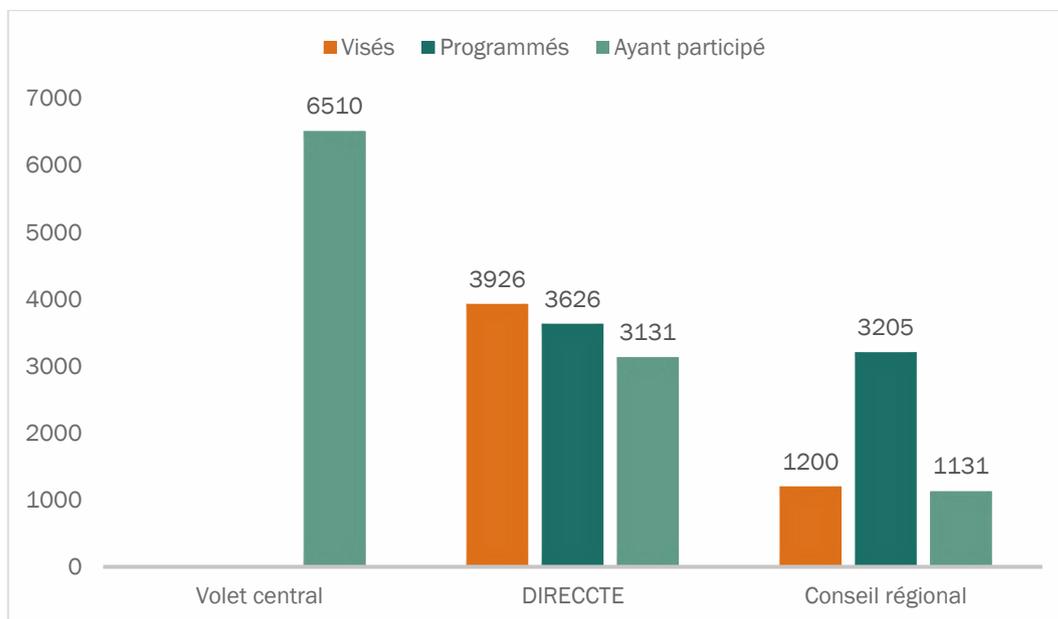
¹⁶ Source : Eurostat. <http://ec.europa.eu/eurostat/web/regions/data/database#>

¹⁷ Chiffres au 30 avril 2018. Les structures ayant jusque fin juin 2018 pour fournir leur bilan final, il est possible que le chiffre final varie légèrement à la hausse.

¹⁸ Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure.

10 772 jeunes en Haute-Garonne sont passés par des dispositifs financés par l'IEJ, à comparer aux 20 200 NEET annuels du territoire⁴.

Figure 4 : Participation des jeunes dans les dispositifs^{r,s}



En termes d'âge, de sexe et de localisation géographique, les jeunes passés par les actions de la DIRECCTE et celles de la Région ont des profils assez proches (Cf Tableau 6). Cependant, des différences apparaissent entre les jeunes du volet central et de la DIRECCTE en termes de niveau de formation (36 % des jeunes du volet central ont bac+2 et au-delà contre 10 % côté Direccte ; 35 % des jeunes du volet central ont le brevet et au-deçà contre 53 % côté Direccte), et en termes de profil socio-économique, avec des jeunes dans une situation a priori plus difficile à l'entrée côté DIRECCTE (16 % d'inactifs contre 2 % côté Volet central).

En comparaison, le profil des participants du volet central est plus proche de l'emploi, avec 98 % d'actifs à l'entrée.

Tableau 7 : Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région
Sexe	F : 51 % - H : 49 %	F : 47 % - H : 53 %	F : 45 % - H : 55 %
Âge moyen	22 ans	21 ans	22 ans
Localisation	Uniquement Haute-Garonne		
Niveau de formation	≤ Brevet ou moins : 35 % ≥ Bac +2 : 36 %	≤ Brevet ou moins : 53 % ≥ Bac +2 : 10 %	n.d

<i>Ménage où pers. n'est en emploi</i>	23 %	34 %	n.d
<i>Né à l'étranger</i>	12 % (1 parent : 30 %)	23 % (1 parent : 48 %)	n.d
<i>Situation à l'entrée</i>	Actifs : 98 % Inactifs : 2 %	Actifs : 84 % Inactifs : 16 %	n.d

Eu égard aux actions qu'ils ont suivies, 27 % des participants ont été impliqués dans les actions de formation et 73 % dans les actions de repérage - accompagnement. Les situations sont assez contrastées en termes de temps passé dans les dispositifs, de maintien (avec une forte proportion de départs dans le volet central) et surtout de statut en sortie (Cf Tableau 8).

A la sortie du dispositif, le statut de NEET est le plus courant ; les participants du volet central trouvent plus facilement un emploi en sortie de dispositif et ceux du volet déconcentré une formation, en cohérence avec leur éloignement respectif de l'emploi initial.

A priori, il n'y a pas eu de parcours au sein de l'IEJ : 2 % des jeunes de la « DIRECCTE » sont passés par plusieurs dispositifs, et 3 % des jeunes de la « Région ».

Tableau 8 : Les jeunes au sein des dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région
<i>Temps moyen</i>	5 à 6 mois	3 à 4 mois	3 à 4 mois
<i>Départ avant terme brut – net¹⁹</i>	47 % - 28 % (sur 89 % des réponses)	22 % - 16 % (sur 92 %)	12 % - n.d (sur 100 %)
<i>Statut en sortie (moyenne nat.)</i>	NEET : 48 % (53 %) Formation ou études : 4 % (5 %) Emploi : 38 % (31 %)	NEET : 55 % (47 %) Formation ou études : 13 % (10 %) Emploi : 24 % (28 %)	NEET : n.d Formation ou études : n.d Emploi : n.d
<i>% des NEET inactifs en sortie</i>	3 % ²⁰ F : 1 % - H : 6 %	14 % ²¹ F : 4 % - H : 20 %	n.d

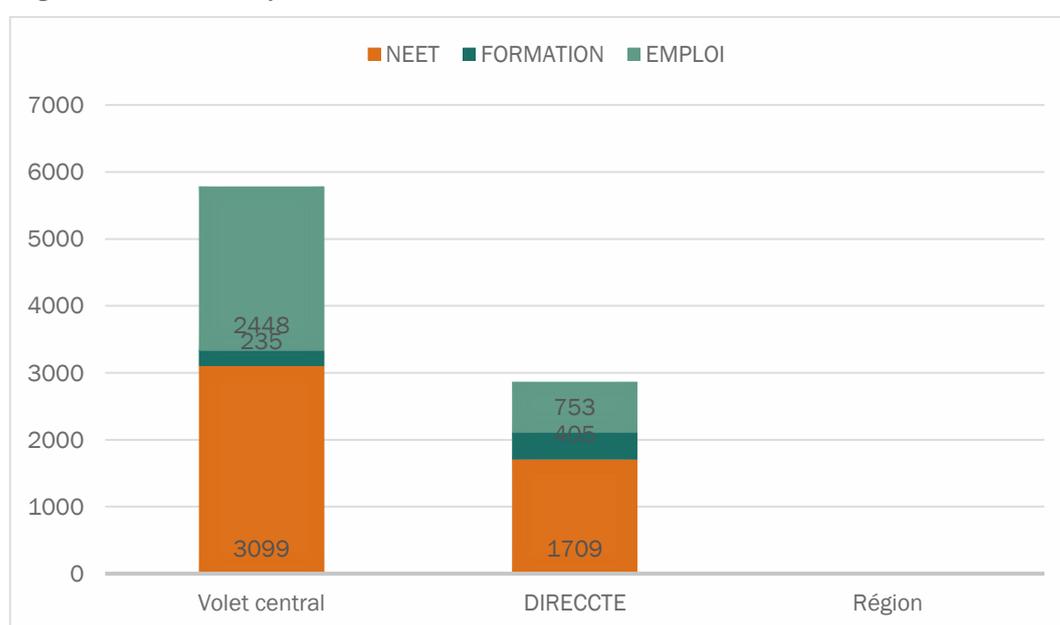
¹⁹ Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

qui l'était déjà en entrée			
----------------------------	--	--	--

Le statut des jeunes à la sortie (Cf Figure 4), ne préjuge pas cependant de la situation des jeunes à plus long terme. En effet, selon nos interlocuteurs, les jeunes peuvent se retrouver immédiatement à la sortie dans une situation d'entre deux.

De fait, au niveau du PON (volet déconcentré et volet central), l'enquête de 2017 montre que 49 % des participants sont en emploi et 13 % sont en formation 6 mois après leur sortie des opérations, soit respectivement +16 points et +1 point par rapport aux chiffres en sortie immédiate du PON volet central et volet déconcentré.

Figure 5 : Statut des jeunes à la sortie



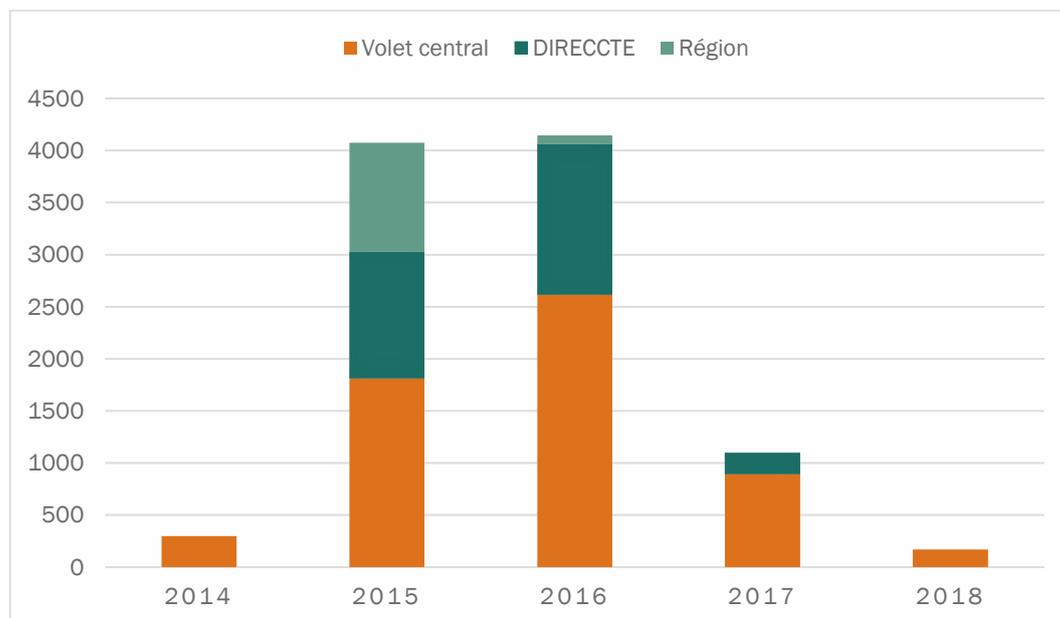
Pour rappel, le nombre de jeunes NEET en Haute-Garonne est estimé à 20 200 jeunes, mais il s'agit de la situation à un instant t (sur la période, il y a donc eu un nombre de jeunes NEET à un moment donné de leur parcours bien plus important), et ce chiffre recouvre des situations très différentes.

²⁰ A la sortie des dispositifs du PON central, 576 participants (300 femmes et 276 hommes) avaient le statut d'Inactif, ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi. Parmi ces participants, 20 (3 femmes et 17 hommes) étaient déjà inactifs à leur entrée dans le dispositif.

²¹ A la sortie des dispositifs du PON déconcentrés, 291 participants (114 femmes et 177 hommes) avaient le statut d'Inactif, ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi. Parmi ces participants, 40 (5 femmes et 35 hommes) étaient déjà inactifs à leur entrée dans le dispositif.

En rythme annuel, il apparaît que l'ensemble des dispositifs sont réellement montés en puissance en 2015 et en 2016, avec 76 % des sorties sur ces deux années. L'année la plus favorable (2016), le dispositif a au total concerné 20,5 % des NEET et a potentiellement contribué à en amener 9,1 % vers la formation ou l'emploi.

Figure 6 : Nombre de sorties des dispositifs par année



3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?

Il s'agit ici de prendre en considération comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent *in fine* les jeunes concernés. Nous nous centrerons à nouveau sur les volets régional et déconcentré de l'IEJ.

L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?

Une part significative des dispositifs financés en Haute-Garonne n'ont pas ou peu changé leur ciblage de jeunes à l'occasion de l'IEJ, étant donné que les ML (acteurs historiques) représentent les principaux acteurs en présence (elles concentrent 78 % des participants), et que la Région a financé un dispositif existant (PRFP). Si on additionne la part des jeunes ayant pris part à des opérations d'acteurs nouveaux, la proportion de jeunes que l'IEJ pourrait avoir contribué à cibler est de 4 % côté DIRECCTE²².

²² Sont comptabilisés ici les jeunes passés par l'association NQT.

Les publics connaissant a priori les plus fortes difficultés sociales ou les plus éloignés de l'emploi sont plutôt à rechercher du côté des dispositifs de la DIRECCTE. Ceci peut s'expliquer de plusieurs façons :

- Les dispositifs DIRECCTE ont le plus fortement mobilisé les ML, acteurs traditionnels du repérage et de l'accompagnement des jeunes. La ML de HG notamment a mis à profit l'IEJ pour densifier son maillage territorial et essayer de toucher de nouveaux jeunes, éloignés des centres urbains et connaissant des problèmes de mobilité ;
- D'autres porteurs de projets, par leur expérience, ont également ciblé les profils les plus éloignés de l'emploi, tels que l'UCJG Robert Monnier ou Trajectoire vers l'emploi. Certains comme le GIP de Toulouse ou le GRETA visent spécifiquement les jeunes « n'ayant pas terminé la formation qualifiante de niveau V ou IV dans laquelle ils étaient inscrits ».

In fine, les acteurs traditionnels de l'insertion des jeunes ont quasiment atteint l'objectif de jeunes (95 % de l'objectif), alors que les structures plus petites ou nouvelles ont eu plus de difficultés à recruter (65 %) avec néanmoins de forts écarts entre ces structures (de 23 % à 200 % de leur objectif). Étant donnée la concurrence sur le recrutement des jeunes qui a été observée selon les acteurs interrogés, ces écarts peuvent s'expliquer par le différentiel d'efficacité des processus de repérage et de recrutement de ces acteurs ou d'attractivité des dispositifs.

Enfin, le concept de NEET qui permet de prendre aussi en compte les publics qualifiés, se traduit par une plus forte proportion de jeunes ayant un Bac+2 et au-delà sur le volet central (36 % côté volet central contre 10 % côté DIRECCTE).

L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner les jeunes différemment vers l'emploi ou la formation ?

Les jeunes côté Région sont peu concernés par les effets de l'IEJ en termes de changement des modalités d'accompagnement en revanche on observe un certain nombre de changements côté DIRECCTE au regard du renforcement de l'accompagnement et du repérage (78 % des jeunes pour les dispositifs des 2 ML). Néanmoins, le fait d'accompagner les jeunes pendant seulement 4 mois a pu sembler très court, c'est pourquoi, dans un souci d'efficacité du dispositif, la ML de HG a décidé de cibler des jeunes qui étaient moins éloignés de l'emploi ou de la formation.

En l'absence d'évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi ces modalités d'accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation.

A noter que le statut en sortie est plutôt plus favorable pour les actions du Volet central que pour le Volet déconcentré au public néanmoins plus éloigné de l'emploi. Par ailleurs, la situation à la sortie ne préjuge pas d'un accès à l'emploi ou à la formation dans les mois suivants.

Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :

18. 10 772 jeunes sont passés dans les dispositifs de l'IEJ en Haute-Garonne, soit 83 % de l'objectif initial des volets régional et déconcentré.
19. Les jeunes du volet déconcentré sont plus éloignés de l'emploi (au regard de la qualification, de l'activité notamment) que ceux du volet central.
20. À la sortie des dispositifs, la majorité des jeunes sont encore en situation de NEET ce qui ne préjuge pas de leur accès à l'emploi ou à la formation quelques mois après.
21. La meilleure année, le dispositif a concerné 20,5 % des NEET de Haute-Garonne et a potentiellement contribué à en amener 9,1 % vers la formation ou l'emploi à la sortie immédiate (éventuellement plus à plus long terme).

... sur les contributions de l'IEJ :

22. L'IEJ a potentiellement permis de toucher un public au profil relativement similaire côté DIRECCTE et Volet central.
23. Néanmoins, le public du volet central, comprend une plus forte proportion de diplômés. En revanche les inactifs sont plus nombreux dans les dispositifs de la DIRECCTE
24. Pour l'essentiel, la mise en œuvre de l'IEJ par la DIRECCTE s'est fait via l'accompagnement et le repérage renforcé des ML. L'ouverture à des actions nouvelles a été peu significative, mais a tout de même permis de toucher plus fortement certains publics, à savoir les jeunes résidant en QPV.
25. Sans se prononcer sur l'efficacité de ces dispositifs, les participants aux actions du volet central ont un statut plus favorable en sortie que ceux des actions de la DIRECCTE (à public relativement différent).

4. ANNEXES

4.1 Les personnes interrogées

- Conseil régional de Midi-Pyrénées
 - Daniel Dedieu, responsable de service Gestion du Programme Opérationnel Midi-Pyrénées, Direction des Programmes Européens et Contractuels (DPEC)
 - Nelly Nouvel, chargée de mission, Direction des Programmes Européens et Contractuels (DPEC)
 - Isabelle Mazenq, responsable de service Qualifications Professionnelles, Direction Emploi Formation (DEF)
 - Sarah Melouli, chargée d'étude FSE, Service Qualifications Professionnelles, Direction Emploi Formation (DEF)
- DIRECCTE Midi-Pyrénées
 - Jean-Louis Antomori, chef de service FSE, Pôle 3E
- Opérateurs
 - Nadège Carrel, Directrice adjointe, Mission Locale de Haute-Garonne
 - Nadia Langlace, Mission Locale de Haute-Garonne
 - Fabienne Girard, YMCA Formation

4.2 Étude de cas : le dispositif IEJ de la ML de Haute-Garonne

La ML de Haute-Garonne (ML HG) est une des deux missions locales du département avec la ML de Toulouse. Elle gère un service public d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur l'ensemble du territoire Haut-Garonnais à l'exception de la commune de Toulouse, ce qui représente 43 cantons et 587 communes.

Le dispositif IEJ de la ML HG a été créé en réponse à l'AP « Priorité à l'autonomie » émis par la DIRECCTE. Il consiste à identifier les jeunes NEET et à mettre en œuvre un accompagnement renforcé sur 4 mois. L'objectif est de leur permettre de développer leur autonomie dans leur parcours d'accès à l'emploi et/ou la formation en les outillant et en les remobilisant autour d'un projet professionnel.

Le projet est un dispositif d'accès à l'entreprise, c'est pourquoi les jeunes ciblés étaient des profils qui avaient déjà levé un certain nombre de freins à l'emploi et à la formation qualifiante et donc plutôt proche de l'emploi ou de la formation. En effet, il a été considéré comme difficile de former un jeune plus éloigné de l'emploi ou de la formation au regard du délai relativement court (4 mois) de l'accompagnement proposé.

Inscription dans l'IEJ

Le projet a été mis en place expressément pour la réponse à l'appel à projet, sur recommandation de la DIRECCTE. Une première version du projet de la ML HG prévoyait un dispositif très innovant incluant une série d'ateliers créatifs, mais ce projet a ensuite été modifié afin d'être le plus compatible possible avec les fonds IEJ et leur fonctionnement, ce qui s'est traduit par une simplification.

En effet, l'AG a conseillé d'éviter toute complexité liée à une potentielle rétroactivité de financement sur des dispositifs existants avant la mise en place de l'IEJ. Ce choix a notamment simplifié le fléchage d'ETP dédiés lors de la phase de montage du projet.

Contenu de l'action

Le projet ciblait un accompagnement de 900 jeunes NEET sur 4 mois, via 3 axes (Repérage ; Accompagnement renforcé ; Appui à l'accompagnement personnalisé). Il se caractérise par la succession d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs avec un rythme modulable en fonction des besoins des jeunes.

L'objectif est de proposer aux jeunes NEET un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage, dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou de leur sortie de l'enseignement formel.

Dès le démarrage du projet, des fiches d'orientation, livret du jeune et guides d'entretiens ont été mis à disposition des conseillers dédiés à l'IEJ. L'objectif était

d'apporter aux conseillers un cadre de base commun, avec une certaine marge de manœuvre dans le déploiement de ces outils au regard de leur connaissance des territoires et de la nécessité d'adapter le dispositif aux spécificités de la ruralité.

Le repérage du public s'est effectué sur l'ensemble des 6 antennes auxquelles chacun des 6 conseillers dédiés IEJ étaient rattachés ainsi que l'ensemble des permanences de la ML HG. Le repérage pouvait se faire directement auprès des jeunes déjà présents à la ML, qui étaient orientés vers les conseillers IEJ dédiés, par les partenaires de la ML (Pôle emploi, plateforme de décrochage...) ou encore par les relations des conseillers avec les acteurs territoriaux tels que les Centres Communaux d'Actions Sociale (CCAS), les élus locaux et tout autre acteur, notamment rural en lien étroit avec les populations du territoire. Ensuite, le jeune se voyait présenter le dispositif par le conseiller dédié, un diagnostic était effectué, un engagement était contractualisé, une feuille de route était définie et un livret d'accompagnement ainsi qu'un Kit Jeune était remis.

Ensuite était mis en place l'accompagnement renforcé (50 jeunes par accompagnateur pour 180 à 200 en accompagnement traditionnel), personnalisé et modulaire, structuré autour de 4 principes d'intervention :

- Adapter un parcours à chaque jeune et à sa situation en puisant dans une boîte à outil : négocier une feuille de route personnalisée et ajustable tout au long des 4 mois
- Alternier des entretiens individuels et ateliers collectifs pour installer une relation de confiance tout en favorisant une dynamique de groupe
- Multiplier les occasions de contact avec les employeurs
- S'engager sur des objectifs concrets, accessibles et évaluables avec le conseiller dédié

Enfin, un entretien de clôture permettait de faire une évaluation du parcours du jeune.

Tout au long du dispositif, un certain nombre d'actions et d'outils étaient mobilisés afin de faciliter et appuyer l'accompagnement et sa personnalisation :

- La plateforme emploi formation : connaissance de soi et valorisation des compétences, identification du marché de l'emploi et de ses acteurs
- Plateforme NTIC : mise à disposition de matériel informatique et formation à l'utilisation d'internet et de ses ressources afin d'aider à la recherche d'emploi, de formation et d'acquisition de compétences

En complément de cette structuration, une marge de manœuvre était laissée aux conseillers, le principe structurant étant que l'accompagnement devait être adapté aux problématiques de chaque jeune suivi. Le fait d'identifier un référent a permis de pouvoir être très réactif en cas de besoin spécifique du jeune (en dehors des

sessions collectives). Un système de retours d'expérience entre les différents territoires a également été mis en place afin d'enrichir la réponse apportée par chaque conseiller.

Capacité à recruter les jeunes

Les jeunes ont intégré le dispositif IEJ sur la période d'avril 2015 au 30 juin 2016. 900 personnes étaient attendues sur le territoire de Haute-Garonne. Au total, 833 jeunes sont entrés sur la période, majoritairement (70 %) des jeunes de niveau V et supra-V, en cohérence avec les profils ciblés plutôt proche de l'emploi et/ou de la formation.

Le repérage du public s'est effectué sur l'ensemble des antennes et permanences de la ML HG. Il pouvait se faire par l'intermédiaire :

- des conseillers Mission Locale, qui orientaient le jeune vers les 6 conseillers dédiés IEJ à l'aide d'une fiche de liaison ;
- des partenaires susceptibles, sur chaque territoire, d'être en liaison avec des jeunes NEET (plateforme de décrochage, mairie, CCAS...).

Pôle emploi est également un prescripteur significatif de la ML HG et notamment du dispositif IEJ, avec une estimation de prescription d'1/3 des participants. En effet, Pôle emploi dispose d'un maillage territorial important, via ses 12 agences sur le territoire.

Ce léger écart avec l'objectif de recrutement initial est expliqué par la ML par plusieurs raisons, notamment l'abandon rapide de certains jeunes en début de dispositif et le fait que certains n'étaient pas en mesure de fournir les pièces administratives nécessaires.

Les parcours des jeunes participants au dispositif de la ML HG

Sur les 833 jeunes ayant participé au dispositif IEJ de la ML HG, un tiers (33 %) a plus de 22 ans et seulement 12 % étaient mineurs, ce qui en fait un public plus âgé que l'ensemble des jeunes accueillis par la ML HG (28 % de plus de 22 ans et 16 % de mineurs). 6 % sont résidents en QPV ce qui est légèrement supérieur à la part de l'ensemble des jeunes accueillis par la ML HG (4,5 %).

Environ 15 % abandonnent en cours de route mais 1/4 pour un emploi, une formation ou un stage. Pour les restants, au moment de la sortie du dispositif :

- 31 % accèdent à un emploi (15 % ont un CDI ou un CDD de plus de 6 mois), ce qui est supérieur à la moyenne du PON déconcentré en Haute-Garonne (24 %) ;
- 12 % accèdent à une formation, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne du PON déconcentré en Haute-Garonne (13 %) ;
- 56 % sont en recherche d'emploi, sans suivre de formation ni d'études

Les conseillers font un retour d'expérience positif du dispositif mis en place, notamment du fait qu'il est adapté à un public de jeunes proches de l'emploi ou d'une formation. En effet, il permet de leur point de vue une souplesse et une adaptation au fil du temps de l'accompagnement selon les besoins et les projets du jeune. De leur côté, les jeunes déclarent avoir apprécié le dispositif, en particulier l'alternance entre les ateliers collectifs et les entretiens individuels. Le caractère renforcé de l'accompagnement a été souligné, notamment la disponibilité et la réactivité des conseillers, propice à la motivation et à la mise en action du jeune.

Conclusion

Les ML sont positionnées comme des acteurs importants de l'accompagnement et surtout du repérage grâce à leur maillage territorial et à celui de leurs partenaires. L'IEJ a permis à la ML HG de renforcer ce repérage en densifiant sa présence sur le territoire, de renforcer l'accompagnement proposé, notamment par un suivi plus intensif et individualisé (via la réduction du nombre de jeunes suivis par un conseiller), mais également diversifié (diagnostic et développement des compétences, identification du marché de l'emploi et de ses acteurs, mise à disposition de matériel informatique et formation à l'utilisation d'internet et des NTIC) et ce afin de favoriser l'accès à l'emploi, la formation et l'acquisition de compétences des jeunes NEET accompagnés.

^a POR Midi-Pyrénées 2014 – p.31-32

^b Observatoire des territoires (INSEE, RP 2014)

^c « Synthèse de l'axe 1 du PON FSE 2014-2020 », L'Europe s'engage en France, voir le lien (consulté le 17.05.2018) : <http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/fse-mode-demploi/le-fse-quest-ce-que-cest/le-programme-operationnel-national-emploi-et-inclusion/axe-1-accompagner-vers-lemploi-les-demandeurs-demploi-et-inactifs-soutenir-les-mobilites>

^d « Programme Opérationnel FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 »

^e <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional/fiche/midi>

^f POR Midi-Pyrénées 2014 – p.40-41

^g POR Midi-Pyrénées 2014 – p.302

^h Appel à projet : Accompagner les jeunes NEETs vers et dans l'emploi en Haute-Garonne : Proposer un parcours d'accompagnement « Réussite apprentissage » 2014-2015 (p.5)

ⁱ POR Midi-Pyrénées 2014 – p.157-158

^j

http://tarn.franceolympique.com/tarn/fichiers/File/Infos_Site_Internet/2013/EMPLOI_DAVENIR/plaquette_emploi_avenir2.pdf

^k <https://leguidedelafornation.com/journal/48/la-region-midi-pyrenees-s-engage-sur-la-formation-des-jeunes-en-emploi-d-avenir>

^l <https://toulouse.latribune.fr/politique/elections/2015-04-02/georges-meric-officiellement-investi-president-du-conseil-departemental-de-haute-garonne.html>

^m Conseil départemental de Haute-Garonne – Rapport d'activités 2014

ⁿ Données Région

^o CCTP - Marchés de formation professionnelle 2013 « PARCOURS ORIENTATION INSERTION » et « PARCOURS DIPLOMANTS »

^p Données Pôle Emploi. <http://statistiques.pole-emploi.org/>

^q Rapport de 2015
^r POR IDF 2014, p.c185
^s (EVAL IEJ 2015,23)